

sentation de la dite pétition et les procédures en résultant fussent payés par le dit *Alexander F. McDonald*, comme partie adverse de la dite pétition.

J. G. SPRAGGE,  
C.

Daté ce 16ème jour de septembre A. D., 1874.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE RENFREW SUD.

DANS LA COUR DES ÉLECTIONS.

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES, 1873.

*Election d'un député à la Chambre des Communes par la division électorale de la division sud de Renfrew, tenue le 22me jour de janvier de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-quatorze, et continuée jusqu'au 29me jour du même mois.*

Puissance du Canada, }  
Province d'Ontario, }  
savoir:

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Je certifie que la pétition de *William Bannerman*, marchand de bois, du Township de *McNabb*, comté de *Renfrew*, contre l'élection de *John Lorn McDougall*, a eu lieu devant moi au village de *Renfrew*, les mardi et mercredi, les 8me et 9me jours de septembre A. D., 1874, et qu'à la clôture de cette instruction j'ai décidé et jugé que le susdit *John Lorn McDougall* n'avait pas été régulièrement élu à l'élection ci-dessus mentionnée, et que l'élection du dit *John Lorn McDougall* était nulle.

Et la dite pétition alléguant que des actes de corruption ont été commis à cette élection, je certifie qu'il n'a pas été prouvé devant moi qu'aucun de ces actes ait été commis par le dit *John Lorn McDougall*, ou à sa connaissance et de son consentement.

Je certifie de plus que le deuxième jour de la dite instruction, à l'ouverture de la cour, il a été déclaré et admis par l'avocat du dit *John Lorn McDougall*, et en la présence de ce dernier, que des actes de corruption avaient été commis à la dite élection par un agent du dit *John Lorn McDougall*, actes dont le dit *John Lorn McDougall* était responsable et qui rendaient nulle son élection.

Je certifie qu'il ne m'a pas été démontré ou qu'il n'y a pas lieu de croire que la corruption ait été exercée en grand à cette élection.

Et j'ai décidé et jugé que tous les frais, dépens et faux-frais occasionnés par la présentation de la dite pétition et les procédures en résultant fussent payés par le dit *John Lorn McDougall*, comme partie adverse à la dite pétition.

J. G. SPRAGGE,

Daté ce 18me jour de septembre A. D. 1874.

C.